



Union SNUI – SUD Trésor
80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Communiqué de presse

Lundi 25 Mai 2009

Crise, paradis fiscaux, RGPP, fusion, fiscalité locale et nationale... : les agents de la DGFIP sous forte pression

De nombreuses annonces qui accroissent la complexité de la loi fiscale...

En matière de politique économique, les choix politiques se traduisent souvent par la création de mesures fiscales dérogatoires : crédits d'impôts, abattements, exonérations et autres régimes spéciaux se sont multipliés au cours des dernières années. Les annonces de nouvelles mesures fiscales (comme celle annoncée lors du « sommet social » concernant les deux derniers tiers de l'impôt sur le revenu), que les agents appliquent et expliquent au quotidien, sont simples dans leur énoncé mais souvent complexes à mettre en œuvre concrètement. Elles présentent même parfois des effets pervers. Ainsi, certains contribuables bénéficieront du « non paiement » de leur second tiers alors qu'ils ne seront pas concernés *in fine* par la mesure et se trouveront avec un solde à payer plus fort que prévu en fin d'année. De même, des salariés bénéficiaires de la prime pour l'emploi (PPE) peuvent voir le montant de cette dernière diminué s'ils ont déclaré des heures supplémentaires : en effet, le revenu fiscal de référence, qui sert de base de calcul à la PPE (sur la base du principe suivant : plus le revenu fiscal de référence est élevé, moins le montant de la PPE est important) tient compte des revenus perçus au titre de « heures sup' ».

Alors que chaque Ministre veut sa disposition fiscale, au point que près de la moitié des textes fiscaux sont désormais intégrés dans des lois « hors loi de finances », les exemples ne manquent pas de mesures complexes, parfois coûteuses, à l'efficacité rarement ou jamais mesurée, et qui rendent le système fiscal illisible voire injuste.

La RGPP se traduit par « moins d'Etat » et s'accompagne d'un management inadapté

Moins d'agents pour plus de travail, moins de présence sur le territoire, plus d'individualisation dans la gestion des agents, tels sont les premiers résultats de la RFGPP. Alors que, outre les mesures évoquées ci-dessus, les annonces se multiplient sur les paradis fiscaux, sur la crise (la DGFIP est en premier lieu concernée par l'application du plan de relance) et sur l'avenir des finances locales, la déclinaison de la RGPP à la DGFIP va tout simplement à contresens des enjeux.

Un malaise persistant, une situation sociale préoccupante

« Ce qu'on nous demande de faire, ce n'est pas du boulot ! » : tel est le sentiment très largement partagé par les agents de la DGFIP. La statistique « fait » le travail alors que ce devrait être l'inverse. Ce faisant, certaines tâches, difficilement quantifiable sur le plan statistique, sont sacrifiées au détriment de la qualité et de l'efficacité. Là également, les effets pervers sont nombreux : pour rendre un dossier de contrôle fiscal plus vite, faut-il éviter de lancer une procédure d'assistance internationale ou de décortiquer une fraude complexe au motif que cela prend du temps ? Pour saisir les déclarations plus rapidement, faut-il renseigner plus vite et moins bien les contribuables à l'accueil ? Tels sont, au quotidien et concrètement, les enjeux des orientations de la RGPP à la DGFIP...

Telles sont les raisons pour lesquelles l'Union SNUI – SUD Trésor appellent les agents des Impôts et du Trésor à se mettre en grève le mardi 26 Mai sur la base des revendications portant sur l'emploi, les conditions de travail et le pouvoir d'achat.